

Article 1 - Organisation.

Le site [jouezgagnez.com](http://www.jouezgagnez.com) est un jeu concours gratuit sans obligation d'achat à compter du 14/02/2009 et ceci pour une durée indéterminée (accessible à l'adresse <http://www.jouezgagnez.com>.) Il est proposé par la société MS Pixel SARL au capital de 2 000€ immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500 429 766 dont le siège social est situé au 15 rue Greuze 75116 PARIS.

Article 2 - Participation au jeu.

La participation aux jeux est ouverte à toute personne physique majeure disposant d'une connexion internet et d'un ordinateur. Les collaborateurs de la société organisatrice du jeu, les membres de leur famille, ainsi que les personnes ayant collaboré à l'organisation des jeux proposés par MS Pixel ne peuvent participer à ce jeu et à l'obtention des gains.

Les mineurs peuvent participer au jeu, si et seulement si ils ont obtenu au préalable de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire. Le fait de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation. MS Pixel se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment. Tout mineur participant au jeu qui ne pourra pas fournir cette justification dans un délai de 30 jours sera exclu du site.

Un seul compte est autorisé par personne. Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou à partir d'autres comptes, en effet celui-ci est strictement nominatif. L'inscription au jeu est effectuée pour une durée illimitée, sans préjudice de la faculté pour chacune des parties de résilier unilatéralement, à tout moment, sans préavis ni justification, les présentes relations contractuelles. MS Pixel se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité, la domiciliation, et l'acquisition de lots de parties supplémentaires (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif d'achat selon les moyens de paiements utilisés tel qu'une facture téléphonique, une facture d'accès internet ou un extrait de relevé de compte bancaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire.)

Le participant devra conserver pendant une durée de un (1) an les justificatifs liés à ses éventuels achats de lots de parties supplémentaires à compter de la date de validation sur le site. Faute de réponse du participant sous trente (30) jours à une demande de justification, celui-ci sera exclu du jeu.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

Il est rigoureusement interdit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier l'issue d'une partie. La société MS Pixel se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. MS Pixel se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas entièrement le

règlement présent.

MS Pixel se réserve le droit de supprimer un compte si l'une des deux conditions suivantes est remplie : le participant ne s'est pas connecté au site internet MS Pixel depuis une durée supérieure à douze (12) mois. De la même manière, un participant qui n'a qu'un seul jour de présence sur le site verra son compte supprimé s'il ne s'est pas connecté à nouveau dans un intervalle de six (6) mois.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participations par mois calendaire à mille (1 000) par participant.

Article 3 - Obtention des lots.

Le jeu concours présent sur le site jouezgagnez.com se déroule sous la forme de plusieurs sessions de jeu successives, indépendantes les unes des autres, organisées sur le site Internet jouezgagnez.com, chacune composées d'un certain nombre d'Appels. À l'occasion de chaque session de jeu, les informations suivantes seront fournies sur le site Internet jouezgagnez.com :

- le nombre d'Appels nécessaire pour gagner le lot mis en jeu au cours de la session de jeu,
- le lot à gagner lors de la session de jeu.

Pour chaque session de jeu, le nombre d'Appels nécessaire pour gagner le (les) lot(s) mis en jeu sera fixé par la société organisatrice à sa seule discrétion.

On entend par le mot "Appel", le fait pour un internaute de participer à une session de jeu d'une part, en achetant un ticket d'accès (soit par SMS, soit par Audiotel, soit par carte pré-payée, soit par PayPal, soit par carte bancaire) et d'autre part, en validant le numéro de participation obtenu grâce à ce ticket sur la page web du jeu-concours, accessible sur le site Internet jouezgagnez.com. La session de jeu se termine lorsqu'un internaute participant à la session de jeu concernée a effectué l'Appel déterminé et fixé préalablement par la société organisatrice comme étant l'Appel gagnant. L'internaute ayant effectué ledit Appel remporte la dotation mise en jeu lors de la session de jeu concernée. Exemple : la société organisatrice décide préalablement que, lors de la session de jeu, le 20ème (le vingtième) Appel sera l'Appel gagnant. La session de jeu sera donc composée de 20 (vingt) Appels. Le 20ème (vingtième) Appel d'un internaute sera donc l'Appel gagnant et clôturera la session de jeu. Cet internaute remportera le lot mis en jeu lors de cette session. Pour participer à une session du jeu-concours, les participants sont invités d'une part, à se rendre sur le site jouezgagnez.com et d'autre part, à obtenir un ticket d'accès qui leur permettra de valider, sur la page web de la session de jeu en cours, un numéro de participation. Pour chaque session de jeu, plusieurs modes d'obtention de tickets d'accès sont proposés aux internautes :

- soit en appelant au numéro Audiotel de type 08 99 XX XX XX [1,34 TTC (un euro et trente quatre centimes Toutes Taxes Comprises) l'appel + 0,34 TTC (trente quatre

centimes Toutes Taxes Comprises) par minute]. Le serveur vocal communiquera un numéro au participant qu'il devra conserver.

- soit en envoyant un message par SMS en composant le numéro court de type 81 XXX [3 € TTC (trois euros Toutes Taxes Comprises) par message hors coût SMS facturé par l'opérateur] sur leur téléphone mobile. Le participant recevra en retour sur son téléphone mobile un message lui indiquant le ticket d'accès qu'il devra conserver.
- soit en utilisant la solution W-HA [3€ TTC (trois euro Toutes Taxes Comprises) par appel] afin d'obtenir 1 (un) ticket d'accès lui permettant d'accéder au présent jeu-concours.
- soit en utilisant une carte pré-payée (type " Ticket-Surf " ou " Neosurf ") [1,50 € TTC (un euro et cinquante centimes Toutes Taxes Comprises) par appel] afin d'obtenir 1 (un) ticket d'accès lui permettant d'accéder au présent jeu-concours.
- soit en réglant par carte bancaire [3 € TTC (trois euro Toutes Taxes Comprises) par appel] afin d'obtenir 1 (un) ticket d'accès lui permettant d'accéder au présent jeu-concours.

Un même numéro de participation ne peut être utilisé qu'une seule fois par l'internaute lors du présent jeu-concours. Il est précisé que pour adresser leurs SMS et/ou leurs appels, les participants devront impérativement utiliser un abonnement à un opérateur de téléphonie mobile et/ou de téléphonie fixe ouvert en leur nom, sous peine de voir leur participation écartée et leurs comptes clôturés. Une fois le numéro de participation obtenu, les participants devra l'inscrire sur la page web de la session de jeu en cours, accessible via le site Internet jouezgagnez.com, puis cliquer sur l'icône "valider" (ou " jouer " ou " voir le résultat "). Le numéro de participation validé, la page web du jeu-concours indiquera au participant :

- soit le décompte d'Appels restant à effectuer avant de gagner le lot, si le participant n'a pas effectué l'Appel gagnant,
- soit un message de félicitations, si le participant a effectué l'Appel gagnant.

Le gagnant de chaque session de jeu devra impérativement remplir le formulaire, s'affichant à la suite du message de félicitations, en y inscrivant ses coordonnées exactes et complètes (prénom, nom, adresse complète, e-mail et numéros de téléphone). A défaut d'un nombre suffisant d'Appels pour atteindre l'Appel gagnant afin de remporter la dotation lors de la session de jeu concernée, la société organisatrice aura la faculté de conserver les lots pour une session de jeu ultérieure.

Des opérations ponctuelles pourront faire intervenir d'autres méthodes d'attribution de cadeaux. Ces modalités sont expressément précisées si elles viennent à différer des méthodes de conversion décrites ci-dessus.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les produits ou services ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles.

A défaut d'indication contraire, les produits ou services décrits sont dépourvus de toute option ou accessoire. Les frais de mise en oeuvre, mise en service, installation,

utilisation, formalités administratives, des produits ou services gagnés par le participant restent à la charge exclusive de celui-ci.

MS Pixel se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots offerts ou les règles relatives à leur attribution.

Les lots gagnés ne sont pas échangeables contre d'autres lots, ni contre leur prix ou leur contre-valeur. Ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le participant bénéficiaire. L'adresse postale déclarée par le joueur sur son compte ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne autre que le titulaire du compte tel qu'il a été déclaré lors de l'inscription.

Après vérification des conditions d'octroi du lot ou gain en cause, le participant bénéficiaire est avisé par MS Pixel par voie électronique.

Le participant s'engage à confirmer l'adresse d'expédition du gain sous un délai de deux semaines maximum. A défaut de confirmation, MS Pixel annule le ou les gains attribués et rembourse les « Coins » correspondant.

MS Pixel s'engage à expédier, le ou les lots dans un délai maximum de quatre-vingt dix (90) jours.

Si MS Pixel se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de lots ou du redressement ou liquidation judiciaires de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot ou gain remporté par le participant, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de valeur égale ou supérieure ou à défaut, d'en aviser le participant par voie électronique et de créditer à nouveau le compte du participant du montant converti. Le participant ne pourra réclamer aucune indemnité à MS Pixel à ce titre.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, MS Pixel n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de son ou ses lots ou gains, le participant bénéficiaire autorise expressément MS Pixel et ses partenaires commerciaux à publier et diffuser, avec la mention de son ou ses lots ou gains, ses nom, prénoms, ville, département et pays de résidence, image, voix et écrits, notamment à des fins commerciales ou dans des messages publicitaires ou dans le cadre de manifestations publi-promotionnelles, sur tout support et par tout moyen technique, en France et à l'étranger, pendant une durée de deux (2) ans, sans aucune contrepartie ou droit autre que ces lots ou gains.

Article 4 - Remboursement des frais de participation au jeu.

Conformément aux dispositions de l'Article L. 121-36 du Code de la consommation, l'accès au site et la participation aux jeux qui y sont proposés sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous.

MS Pixel conserve en mémoire, pour chaque participant, les dates et heures de connexion et de déconnexion au site, ainsi que la durée de connexion.

Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale) est admis, à la condition que le participant soit résidant en France et dans les conditions d'utilisation normales du site, forfaitairement sur la base de 1 € TTC.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le site pour la participation aux jeux seront remboursés par chèque, sur demande du participant adressée dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, dans les deux mois de la réception de la demande du participant.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Dans le cadre du présent jeu-concours, le remboursement du coût lié à l'obtention d'un ticket d'accès se limite à l'obtention d'1 (un) ticket d'accès par session de jeu et par participant, quelque soit le mode utilisé par l'internaute pour l'obtenir. Le remboursement ainsi que la période de remboursement s'appliquent sur les codes de jeu entrés et validés sur le site jouezgagnez.com.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion ou des tickets d'accès, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à MS Pixel une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les

éléments suivants :

- le moyen d'obtention du ticket d'accès
- un justificatif d'achat du ticket d'accès
- un relevé d'identité bancaire (RIB),
- une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou France Télécoms),
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site;

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

L'obtention de lots de parties supplémentaires sur le site sera remboursée sur demande dans les mêmes conditions que celles appliquées au remboursement des frais d'accès internet, dans la limite d'un lot de parties supplémentaires par mois et par foyer.

Toute demande incomplète ou envoyée à la mauvaise adresse ne sera prise en compte. Les demandes pas courrier électronique ne sont pas tolérées et ne seront pas traitées.

La demande de remboursement doit être faite dans un délai maximal de trente (30) jours une fois la facture Téléphonique reçue ou le ticket d'accès acheté pour la participation à laquelle le joueur demande le remboursement des frais de connexion, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 - Législation en vigueur.

La société MS Pixel déclare se conformer à la législation en vigueur sur le sol français. Le participant doit préalablement vérifier qu'il accède au site à partir d'un état dont la législation l'autorise de manière générale à jouer.

Article 6 - Droits d'auteur.

Le site et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de MS Pixel.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs cités sur le site sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Les textes, commentaires, illustrations et images reproduits sur le site et sur ceux

auxquels il permet l'accès (par l'intermédiaire de liens hypertextes) font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée est passible de sanctions pénales.

Article 7 - Informatique, libertés et loi applicable.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. De ce fait, tout participant inscrit sur le site a le droit d'exiger que soient rectifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de MS Pixel et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toutes demandes doit être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse de MS Pixel indiquée dans le premier paragraphe du règlement.

La société MS Pixel, le site Internet et le présent règlement sont régis par le droit français.

Sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal compétent de Paris. Les réclamations devront être soumises, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de MS Pixel.

Article 8 - Responsabilité.

La participation aux jeux implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

En conséquence, MS Pixel ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement d'un ou plusieurs jeux proposés sur le site ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;

- des conséquences de tout virus ou bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;

de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la participation à l'un des jeux proposés sur le site ou ayant endommagé le système informatique d'un participant.

de tout dysfonctionnement du serveur Audiotel.

MS Pixel ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion des jeux ou services proposés sur le site.

La connexion de toute personne au site et la participation des participants aux jeux proposés sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Par ailleurs, MS Pixel ne saurait naturellement avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet.

MS Pixel ne pourra être tenue pour responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, un ou plusieurs des jeux ou services venaient à être modifiés, reportés ou annulés.

Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de MS Pixel.

De même, MS Pixel se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre un ou plusieurs des jeux ou services proposés sur le site, à tout moment et sans préavis, sans avoir à en justifier. Dans ce cas, la responsabilité de MS Pixel ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

MS Pixel précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de MS Pixel. Dans ce cas, MS Pixel ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

MS Pixel peut être conduite à proposer aux participants l'accès à des sites tiers ou la participation à des programmes de fidélisation, commercialisation ou toutes autres activités se déroulant sur un site web ou un programme tiers. Dans ce cas, MS Pixel ne saurait assumer la responsabilité des activités de ces tiers et engage ses visiteurs à

prendre connaissance des conditions de la participation proposée. En particulier, les sites tiers visités par le participant ou les publicités figurant sur le site sont susceptibles de contenir des " cookies ". Ceux-ci sont gérés par des tiers indépendants de MS Pixel sous leur seule responsabilité, étant précisé que MS Pixel n'a aucun accès aux données qui pourraient être obtenues au moyen de ces " cookies ".

MS Pixel ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, MS Pixel ne pourra être tenue pour responsable si le ou les lots ou gains sont endommagés en raison des opérations de transport.

MS Pixel ne fait que délivrer les lots gagnés par un participant et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur des lots, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Tout participant gagnant d'un lot ou de gains s'engage à régler tout impôt, taxe, cotisation sociale ou autre droit éventuel de quelque nature que ce soit, qui pourrait être dû en application de la loi, MS Pixel étant déchargée de toute responsabilité à cet égard.

Au cours de l'inscription, le participant doit choisir un identifiant et un code secret qui lui permettront d'accéder au site. Le participant doit conserver à son mot de passe un caractère confidentiel. Le participant est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant et de son code secret, et notamment de l'impossibilité d'accéder à son compte par oubli de l'identifiant ou du code secret, ou de la consommation par un tiers des gains obtenus.

Toute utilisation illicite de l'identifiant ou/et du code secret du participant devra être signalée dans les plus brefs délais à MS Pixel par tout moyen, afin que MS Pixel soit à même de faire cesser, après enregistrement de l'opposition du participant, les effets de cette utilisation.

Article 9 - Convention de preuve.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de MS Pixel, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre MS Pixel et le participant.

De convention expresse entre le participant et MS Pixel, les systèmes et fichiers

informatiques de MS Pixel feront seuls foi.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, MS Pixel pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par MS Pixel, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par MS Pixel dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Article 10 - Dépôt, consultation et modification du règlement.

Le règlement est déposé chez Maître CALIPPE Denis, Huissier de Justice, 416 rue Saint Honoré 75008 Paris.

MS Pixel se réserve la faculté de modifier le règlement des jeux ou services proposés sur le site. Dans ce cas, les modifications seront opposables sans délai au participant, après diffusion des nouvelles dispositions pouvant être librement consultées sur le site.

Tout participant déjà inscrit sera informé de la modification du règlement et sera invité à agréer les termes du nouveau règlement.

Si ce dernier n'agrée pas le nouveau règlement, il devra informer son refus à MS Pixel. Ce refus entraînera la clôture immédiate du compte sans que cela lui donne droit à une quelconque indemnité.

Le règlement peut être consulté gratuitement sur le site dans la rubrique "Règlement" en bas de chaque page ou obtenu en écrivant à MS Pixel, l'adresse figurant dans le premier Article du présent règlement

Les frais postaux nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif postal lent en vigueur.